

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

3EME Réunion de 2016

Séance du 22 juin 2016

**CD20160622_14
id. 2558**

Le vingt deux juin deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

**TRANSFERT DE DOMANIALITÉ
SUR VOIRIE DÉPARTEMENTALE
RD 118 À MOISSAC**

Lors de la création de la Liaison Quercy-Gascogne (RD 118), le Département a acquis un certain nombre de parcelles sur le territoire de Castelsarrasin et Moissac.

Au niveau du secteur urbain de Moissac (zone de ~~Borde-Rouge et zone Saint-Pierre~~), la Commune et la Communauté de Communes Terres de Confluences avaient acquis des terrains dans la continuité de la voirie communale existante, ceux-ci devant être rétrocédés au Département le moment venu.

Aujourd'hui, il convient de procéder au transfert de domanialité de ces tronçons au profit de notre collectivité, afin de régulariser l'emprise foncière de la RD 118. Ainsi, la Commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres de Confluences vont délibérer en ce sens.

Monsieur le Président précise que le Département s'est engagé à prendre en charge les frais de notaire et de géomètre.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de transfert de domanialité à la voirie départementale de tronçons de voies, propriété de la Commune de Moissac et de la Communauté de Communes Terres de Confluences, faisant partie du tracé de la RD 118 ;
- Autorise Monsieur le Président à initier, en collaboration avec la Commune de Moissac et la Communauté de Communes Terres de Confluences, la procédure de transfert de propriété au profit du Département, notamment les enquêtes publiques ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents afférents, notamment les actes notariés qui seront dressés par l'Étude Oeuillet-Chabosson, sise à Montauban ;
- Précise que la somme relative au paiement des frais de notaire sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental ; les frais de géomètre seront, quant à eux, imputés sur la ligne 62268 sous-fonction 621.

- Autorise la Commission Permanente à valider la finalisation de cette opération, dès lors que les enquêtes publiques seront intervenues, si aucune modification substantielle n'est survenue.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC